

---

**Nombre de membres**

**Séance du jeudi 25 février 2021**

**en exercice:** 11

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq février l'assemblée régulièrement convoqué le 18 février 2021, s'est réuni sous la présidence de Jean-Paul AGUSSOL.

**Présents :** 11

**Votants:** 11

**Sont présents:** Jean-Paul AGUSSOL, Christian BELLAS, Michel BOUDOU, Luc BEVILACQUA, Frédéric BOUDOU, Dominique BARASCUT, Nathalie LEOTARD, Sébastien AGUSSOL, Marylène VEYRIER, Mélodie CRAMETTE, Marine DELMAS

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Nathalie LEOTARD

---

Monsieur le Maire fait l'appel, le conseil municipal est au complet

Il met au vote le compte rendu de la dernière séance, Compte rendu approuvé à l'unanimité

Il passe à l'ordre du jour.

**Objet: Validation projet Tiers Lieux - 2021 003**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame BOUSQUEL Valérie afin que celle-ci présente le Projet de la Maison tiers-lieux tel qu'il a été étudié par le groupe de travail dont elle fait partie.

Après présentation de ce projet il est demandé au conseil municipal d'approuver plusieurs points ci-dessous énumérés:

\*Validation des plans du projet

\*Gestion du tiers lieux par une association loi 1901

\*Convention de mise à disposition des locaux entre la commune et l'association

\*Prise en charge des frais généraux par la commune pendant 3 ans

\*Adhésion de la commune et paiement d'une cotisation à l'association

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité

Approuve et Valide tous les points énumérés ci-dessus.

**Objet: Etude faisabilité projet énergie renouvelable LES RIVES - 2021 004**

Monsieur le Maire demande au conseil que cette délibération soit votée à bulletin secret.

Le conseil à l'unanimité décide que cette délibération sera votée à bulletin secret;

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Christian BELLAS, pour expliquer au conseil municipal les projets envisagés par deux industriels TOTAL-QUADRAN et EDF EN (n'agissant pas de concert) l'autorisation d'étudier la faisabilité d'installation de panneaux photovoltaïques sur des espaces essentiellement privés de la commune, soit au centre de la commune et à Combefères.

Ce projet devra recevoir l'aval de la communauté de communes ( PLUI) et du pays coeur d'hérault (SCOT).

Les chambres d'agriculture auront également leur avis à donner.

Il est demandé au Conseil Municipal de voté sur l'autorisation de faire une étude de faisabilité en premier lieu sur le centre de la commune.

Monsieur Michel BOUDOU ne prend pas part au vote étant concerné par cette étude au centre village il quitte l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 10 voix Pour et une Abstention

Autorise l'industriel TOTAL-QUADRAN à faire l'étude de faisabilité d'installation de panneaux photovoltaïques sur le centre de la commune,

**Objet: Etude faisabilité projet énergie renouvelable COMBEFERES - 2021 005**

Monsieur Michel BOUDOU réintègre l'assemblée.

Monsieur le Maire demande au conseil que cette délibération soit votée à bulletin secret.

Le conseil à l'unanimité décide que cette délibération sera votée à bulletin secret;

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Christian BELLAS, pour expliquer au conseil municipal les projets envisagés par deux industriels TOTAL-QUADRAN et EDF EN (n'agissant pas de concert) l'autorisation d'étudier la faisabilité d'installation de panneaux photovoltaïques sur des espaces essentiellement privés de la commune, soit au centre de la commune et à Combefères.

Ce projet devra recevoir l'aval de la communauté de communes ( PLUI) et du pays coeur d'hérault (SCOT). Les chambres d'agriculture auront également leur avis à donner.

Il est demandé au Conseil Municipal de voter sur l'autorisation de faire une étude de faisabilité sur COMBEFERES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'Unanimité

Autorise à l'industriel EDF EN l'étude de faisabilité d'installation de panneaux photovoltaïques sur COMBEFERES,